

Nuisances Aériennes : RESPECTEZ NOZAY !

(Association sans but lucratif, régie par la loi du 1/7/1901 et le décret du 16/8/1901)

Siège social : **Mairie de Nozay – 91620 NOZAY** - Site Internet : narn.chez.tiscali.fr
 Contact : Isabelle REGNAULT (*Présidente*) 06 14 71 08 66 - Email : respectez.nozay91@tiscali.fr

Bulletin d'information de MARS 2005



A COMPTER DU 17 FEVRIER LES NOUVELLES ROUTES DU SUD, LE 5EME POINT DE SORTIE EN ESSONNE !

En reprenant les termes des informations de la Direction Générale de l'Aviation Civile, **NARN** vous informe des modifications qui concernent l'ensemble des couloirs aériens de sortie de Roissy et Orly vers le Sud.

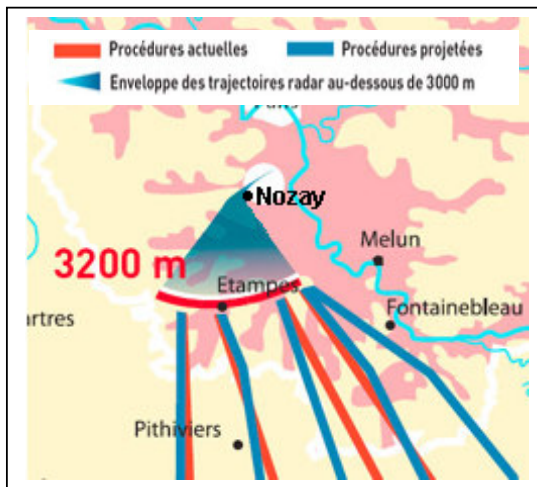
Des modifications qui seraient sans conséquence sur Nozay nous a-t-on expliqué lors des réunions d'informations organisées par la DGAC pour les Maires du département, et par l'ACNUSA pour les associations. Nous avons reçu l'engagement du Directeur général de la DGAC, de réaliser «un bilan d'étape d'ici six mois et qu'à cette occasion, les conditions d'évolution du survol des villes de Nozay et Marcoussis seraient examinés. »

Enfin un effort de transparence, notons le !

MAIS ALORS OU EST LE PROBLEME ?

Voici une des 4 cartes du nouveau dispositif, c'est la configuration qui concerne les départs face à l'ouest, c'est à dire 60% des journées, et c'est cette configuration qui apporte des nuisances sonores aux habitants de Nozay !

Rappels : les avions décollent d'Orly face à l'ouest, passent au nord du village, à proximité du dôme de Villebon, ils amorcent un long virage, pendant lequel ils ne prennent plus que très peu d'altitude, et en fonction de leur destination, suivent un cap donné par les contrôleurs aériens, vers une balise située à près de 90 km au sud. Les gros porteurs sont à des altitudes très basse pendant ce virage, et devraient passer à l'extrémité ouest du village, au dessus de la seule zone concernée par le Plan de Gêne Sonore (toujours en cours de révision ...).



Extrait de l'information parue sur le site de la DGAC sur <http://www.dgac.fr>

« La DGAC souhaite :

- Renforcer la sécurité aérienne,
- Rééquilibrer les routes et améliorer la capacité du centre de contrôle en route du nord de la France afin de résorber les retards,
- Maîtriser la gêne sonore.

La DGAC a construit un projet qui permet de maîtriser la gêne sonore en respectant deux règles :

- aucune commune nouvelle ne sera survolée au-dessous de 3 000 m en raison de la mise en place du dispositif
- les modifications des procédures de circulation aérienne actuellement publiées interviendront toutes au-delà de 3 000 m et s'échelonneront entre 3200 m et 5700 m.

Cette réorganisation du réseau de routes s'accompagnera d'une nouvelle répartition des vols au départ sur chacune des routes et, **s'agissant d'Orly en configuration face à l'ouest, ce rééquilibrage des vols interviendra entre 2 000 m et 3 200 m.**

Les procédures de circulation aérienne actuellement publiées ne seront pas modifiées dans cette tranche d'altitude et les communes survolées le seront toujours. La nouvelle répartition des vols, plus équilibrée, entraînera une diminution **en moyenne**, du nombre de survols par heure sur certaines zones, une augmentation sur d'autres, un maintien de la situation actuelle ailleurs »

NOTRE ANALYSE

Si les principes énoncés par la DGAC, ne justifient que peu de commentaires, c'est la mise en œuvre des modifications qui concerne Nozay (Départ d'Orly face à l'ouest) qui nous fait craindre le pire !

Les observations qui nous sont remontées par les habitants qui ont participé à l'Observatoire des Nuisances en 2002 et 2003 l'ont écrit, les avions décalent de plus en plus leur trajectoire vers l'est, et survole parfois le sud du village.

Le dispositif actuel comporte 4 couloirs, indiqué sur la carte en vert, bleu et deux en orange.



Le couloir le plus à l'Ouest est utilisé par les plus **gros porteurs**, à destinations des contrées lointaines, ils

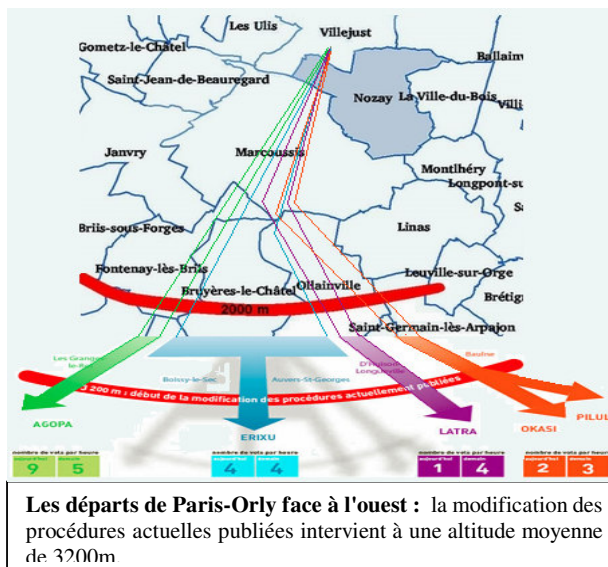
sont **très chargés** en carburant, en passagers et en fret. Ces avions, **nous les voyons et nous les entendons** souvent à l'ouest du village et à basse altitude (- de 800 m).

Fait aggravant, ces avions (*des Boeing 747 pour l'essentiel*) sont très anciens et très bruyants. Deux des compagnies qui utilisent le plus ces couloirs (Corsair et Air France), ont annoncé le remplacement des anciens B 747 par des avions plus récents.



Avec la création du 5ème point de sortie vers le Sud, qui est le couloir en violet, plus à l'est, ces gros porteurs vireront plus

longtemps, sans monter dans les environs de Nozay-Marcoussis, et grande sera la tentation, pour les pilotes, de virer plus tôt, dès la sortie du VPE (donc après Villejust), et **passer ainsi plus à l'est de leur trajectoire actuelle, c'est à dire très proche de la Zac de la Futaie St Clair !**



LES AUTRES RAISONS DE CETTE MODIFICATIONS (source site de la DGAC)

RENFORCER LA SECURITE AERIENNE

La sécurité aérienne est l'objectif majeur de la direction générale de l'aviation civile. Le développement du transport aérien entraîne une complexité et une imbrication croissantes des vols notamment vers le sud

Aujourd'hui, les routes de transit et les routes de départ, au nombre de quatre, se superposent, sachant que les transits s'effectuent à haute altitude.

Demain, sans modifier le nombre des routes de transit, le projet "les nouvelles routes du sud" va permettre de décaler deux routes de transit (appelées Disak et Ketex), les plus empruntées, par rapport aux routes de départ, dans le but d'assurer une meilleure intégration des vols au départ avec les vols en transit. Les deux autres, moins empruntées, resteront confondues avec les routes de départ (Okasi et Pilul)

UNE REPARTITION PLUS EQUILIBREE

Pour les départs de Paris-Orly face à l'ouest, le projet de la DGAC entraîne un **rééquilibrage** dans la répartition des vols à une altitude inférieure à 3 000 m.

En effet, c'est dans une fourchette comprise entre 2000 et 3200m que les communes situées dans les zones suivantes vont connaître

- **une baisse** du nombre moyen de vols par heure, sur l'axe Briis-sous-Forges/Les Granges-le-Roi
- **une faible augmentation** du nombre moyen de vols par heure sur et autour de l'axe St Germain-lès-Arpajon-Baulne
- **une augmentation plus sensible** du nombre moyen de vols par heure sur et autour de l'axe Ollainville-D'Huison-Longueville
- **une stabilisation** du nombre moyen de vols par heure, dans la zone comprise entre Bruyères-le-Châtel, Auvers-Saint - Georges, Boissy-le-Sec et Fontenay-lès-Briis.

POUR AGIR OU NOUS SOUTENIR DANS NOTRE ACTION ➔ Adhérez à l'association, faites adhérer !



Remplissez ce formulaire, et remettez-le en Mairie, accompagné du chèque libellé à l'ordre de « Nuisances Aériennes – Respectez Nozay ! » .

La cotisation 2005 est de 10 € pour une famille.

Les statuts sont disponibles sur le site Internet, ou auprès du secrétaire de l'association lors des réunions.



Nom et prénoms : _____

Adresse : _____

Email : _____ Téléphone : _____

Observations : _____

Date et signature